



**Douanes**

# Douane & Profession

le bulletin d'information du syndicat UNSA Douanes  
Janvier 2021

 **Numéro**  
169

## La Loi de Finances 2021 et la Douane



*La loi de finances annuelle fixe le « projet annuel de performance » de la DGDDI à travers le programme 302 : « Facilitation et Sécurisation des échanges ». Il contient donc les prévisions concernant la Douane et ses agents. Nous vous proposons, de manière succincte, notre lecture de celle-ci afin d'écartier un peu le voile de l'année 2021 telle qu'envisagée par nos décideurs.*

*N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou questions via la messagerie ou les réseaux sociaux de l'UNSA Douanes :*

*[unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) & [www.facebook.com/UNSA Douanes](https://www.facebook.com/UNSA Douanes)*

### Les Effectifs

Pour 2021, le plafond d'emplois s'élève à 17 171 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé), dont 2% de catégorie A+, 23% de catégorie A, 41% de catégorie B et 34% de catégorie C. Cela correspond concrètement à une suppression nette de 178 emplois pour 2021 pour la DGDDI. Seule la Catégorie C prévoit une augmentation de 39 emplois. La catégorie B quant à elle perd 171 emplois, elle est de loin la plus touchée.

#### Répartition des emplois au sein de la DGDDI :

La Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises ainsi que la lutte contre la grande fraude douanière compte 7 555 ETPT, soit 44,00 % des emplois. Elle inclut les BSI et BSE sans les missions PPF, les SRE, la DNRED et le SEJF.

La Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen compte 1 702 ETPT, soit 9,91% des emplois. Il s'agit des effectifs affectés à la mission sûreté, aux BSM et aux aéroports ainsi qu'à une partie des BSI.

La Promotion des échanges internationaux et la qualité du dédouanement compte 3 148 ETPT, soit 18,33% des emplois positionnés dans les bureaux de douanes.

La Fiscalité douanière, énergétique et environnementale compte 1 562 ETPT, soit 9,09% des emplois. Sont inclus dans ces emplois ceux participant à la perception des droits et taxes par la DGDDI.

Le Soutien des services opérationnels compte 3 204 ETPT soit 18,66% des emplois. Ce sont les « états majors des DI, DR et divisions », la DG, la RH et la FP.

*UNSA Douanes : le syndicat 100% douanier !*

## Les missions

### Trois axes majeurs pour 2021 déclarés par la DG des Douanes :

Intensifier la lutte contre la fraude et renforcer la protection des entreprises et des consommateurs. Outre le tabac, toujours en pole position des priorités, les normes semblent monter en puissance dans le discours politique.

Soutenir le développement des entreprises à l'international : accompagnement personnalisé des opérateurs, délivrance de rescrits, dématérialisation via FRANCE SESAME.

Améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale : Projet 3D (Développement de la Donnée en Douane) avec de l'analyse de risque, du *data mining* à grande échelle. Il est également évoqué une « *refonte de la politique des contrôles sur la fiscalité applicable au commerce électronique en coopération étroite avec la DGFIP* », ce qui doit correspondre à l'application de la TVA aux colis dits EVN.

## Les Moyens

### Secteur de l'Informatique :

La douane envisage un développement massif en 2021 de la dotation en PC Portables pour accroître la capacité de « nomadisme des agents ». Bizarrement, la cible 2021 du nombre de postes est inférieure à 2020 (17 000 contre 17 759). De même, il est question d'une croissance du parc de téléphones portables et tablettes. Si quelqu'un a des tablettes dans les services opérationnels, nous voulons bien un petit message pour savoir ce qu'il en fait...

La refonte du SILCF se poursuit (il en a bien besoin) en incluant un développement de l'aide au contrôle et une programmation des contrôles de la surveillance ; **ça produit certainement son effet dans les rapports, mais il faudra nous préciser ce que le Réseau a en tête concernant ces deux points.**

**Coté applications en OP/CO :** Projet ICS2, FRANCE SESAME avec la DGDDI comme maître d'œuvre, refonte technique de SOPRANO ; également adaptation des applications TETICE et CIEL.

Il est notamment prévu la mise en place du recouvrement centralisé via le Portail Commun du Recouvrement : une étape supplémentaire au démantèlement de notre réseau de recouvrement.

**Enfin, pour la Surveillance**, il y a le déploiement prévu d'AGNET, pour remplacer les radios, mais aussi le développement des applications métiers pour la consultation des fichiers, la remontée d'informations, le chiffrement des communications et l'extension du parc de terminaux mobiles adaptés aux missions de terrain.

### Secteur LCF :

Deux thèmes majeurs : l'acquisition de scanners portatifs ou de détection radioscopique pour accroître la LCF contrefaçons ainsi que d'une Vedette-Garde-Côtes positionnée à Port-Vendres.

## Les moyens (suite)

### Secteur de l'Immobilier :

La location annuelle du bâtiment *Vitalys* à Paris (16,5 millions d'euros pour une durée de 12 ans) est le plus gros poste de dépense en matière immobilière.

Les principaux projets immobiliers sont : l'aménagement d'un nouveau bâtiment domanial multi-occupants à Bordeaux, la construction d'un bâtiment sur le port de Dunkerque pour reloger une brigade et un bureau, le relogement de la brigade de Surveillance de Menton, celui des antennes DOD de Metz et de Perpignan et le relogement (ou aménagement de locaux existants) des BSI de Nogent-sur-Oise et d'Hendaye.

### Secteur de la Fiscalité Douanière :

Les mesures prévues par la LFI 2020, échelonnées de 2021 à 2024 sont : **généralisation de l'auto-liquidation de la TVA, transfert du recouvrement de la TSVR, des taxes intérieures sur la consommation d'électricité, de charbon et de gaz naturel, des CI, des taxes sur la navigation\*, des études « approfondies » pour déterminer le périmètre précis des transferts en ce qui concerne la gestion et le contrôle.**

Comme l'explique la Directrice générale : « *l'origine du projet dépasse le périmètre de la Douane* » ce qui justifie son point-de-vue de ne rien faire pour éviter l'échéance.

**Nous mènerons donc le combat pour éviter la casse sociale sur un « autre périmètre que celui de la DG »**

*\*censuré pour l'heure par le conseil d'Etat*

## CE QUI N'EST PAS DANS LA LOI DE FINANCES :

La commission des finances du Sénat, dans son rapport N°138, Tome 3 Annexe 15a, aborde les orientations évoquées par les décideurs concernant la DGDDI. Ils citent : « *une bascule des emprises de l'Est et du Sud de la France vers le Nord* » à la faveur du Brexit.

Ils évoquent également le fait que le transfert des missions vers la DGFIP doit entraîner « *une véritable réflexion sur ce qui constitue les missions stratégiques et sur la ré-allocation de ses moyens au contrôle des marchandises et des passagers* »

Tout aussi inquiétant, concernant les RH, les rapporteurs reprennent les propos de la DG des Douanes qui qualifie le régime indemnitaire de ses agents comme une « stratification indemnitaire épouvantable ». Les rapporteurs incitent à une simplification de celui-ci.

**Soyons extrêmement attentifs à ce sujet !**

Rapport Annuel de Performance 2019 :

Le financement du projet API-PNR, géré de 2014 à 2019 par la DGDDI est maintenant géré par la Police Nationale et le Passenger Name Record ne « *relève plus aujourd'hui du champ de compétence de la DGDDI* ». **La vente à la découpe est elle entamée ?**

## Barème de cotisations à taux plein UNSA Douanes – 2021

Grades ou situation	Montant annuel 2021	Montant annuel réel 2021*
Primo adhérent	25 €	8 €
Contractuels	29 €	10 €
Agent de Constatation	68 €	22 €
Agent de constatation Principal 2° classe	81 €	27 €
Agent de Constatation Principal 1° classe	89 €	29 €
Contrôleur 2° classe	93 €	31 €
Contrôleur 1° classe	99 €	33 €
Contrôleur Principal	105 €	35 €
Inspecteur	122 €	40 €
Inspecteur Régional de 3° classe	136 €	45 €
Inspecteur Régional de 2° classe	141 €	47 €
Inspecteur Régional de 1° classe	146 €	48 €
Inspecteur Principal 2° classe	154 €	51 €
Inspecteur Principal 1° classe	154 €	51 €
DSD2 / CSC2	164 €	54 €
DSD1 / CSC1	164 €	54 €
DPSD / Administrateur / Administrateur civil	187 €	62 €
Administrateur supérieur / Administrateur HC	187 €	62 €
Administrateur Général	232 €	77 €
Retraité	40 €	13 €

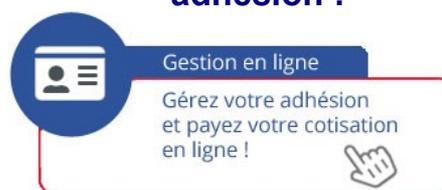
\* **Après crédit d'impôt.** Pour les agents n'ayant pas opté pour la déduction de leurs frais réels, ainsi que pour les retraités, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt. Il s'agit de sommes versées à un syndicat professionnel représentatif assurant la défense de salariés ou de fonctionnaires.

Inscrivez case 7AC, 7AE ou 7AG de la déclaration 2042 RIC1 le total des cotisations versées dans l'année.

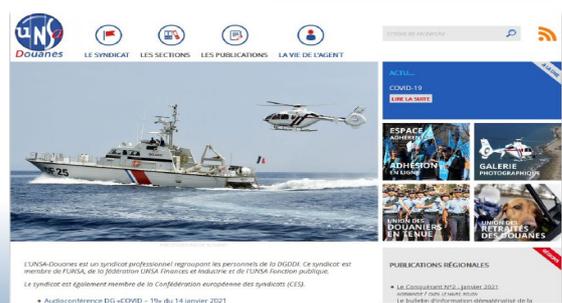
Le crédit d'impôt est égal à 66% du total des cotisations versées. Toutefois, ce montant ne peut excéder 1% du montant des traitements, salaires, avantages en nature ou en argent, pensions, rentes viagères à titre gratuit payés à l'adhérent, diminué des cotisations sociales déductibles.

**A Noter :** Si vous avez opté pour la déduction des frais réels au titre de vos traitements et salaires, vous devez inclure le montant total des cotisations syndicales dans les frais réels et par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.

**Adhérez en ligne, avec la rubrique adhésion :**



Retrouvez toute notre information sur le site  
**UNSA Douanes : [www.unsadouanes.fr](http://www.unsadouanes.fr)**



**UNSA Douanes : le syndicat 100% douanier !**